



Poste de Manager supprimé

Par **scousser**, le **27/10/2014** à **11:36**

Bonjour,

Voici mon cas :

Dans les faits, je suis Manager d'une équipe de 8 personnes depuis 2 ans. Cela est largement visible dans les systèmes internes notamment.

Pour autant aucune mise à niveau de mon status n'a été effectué dans les systèmes ni dans mon contrat de travail pour « officialiser » mon poste de Manager.

Suite à des réorganisations interne, mon poste de « Manager » va être supprimé et on me propose de reprendre un poste équivalent aux personnes de mon équipe actuelle.

Ma question est simple : est-ce légal ? Suis-je en droit d'attaquer mon employeur ? Quel serait l'axe de défense recommandé ?

Merci pour vos lumières.

Par **P.M.**, le **27/10/2014** à **13:23**

Bonjour,

Il faudrait que vous puissiez faire valoir votre évolution de fonction et un régularisation de salaire à effet rétroactif pour pouvoir prétendre qu'il s'agirait d'une rétrogradation...

Par **scousser**, le **27/10/2014** à **13:34**

Je peux facilement prouver mon status de manager à travers les systèmes d'organigramme présents sur l'intranet notamment.

Mon souci vient du fait que mon status n'est pas officiel depuis 2ans.

Le droit du travail apparence t il cela quand même à une rétrogradation dans mon cas.

Mon employeur est il attaquable ?

Merci pour votre retour

Par **P.M.**, le **27/10/2014** à **13:36**

Si l'employeur ne veut pas reconnaître votre statut, il faudrait passer par le Conseil de Prud'Hommes avec le maximum d'éléments pour qu'il puisse en apprécier...

Par **scousser**, le **27/10/2014** à **13:45**

Si je peux prouver mon status d'encadrement d'équipe, je comprends donc que mon employeur peut être mis en faute ?

Quel serait le motif en terme juridique ? Discrimination ? Dégradation ? Etc

Bien à vous

Par **P.M.**, le **27/10/2014** à **14:01**

C'est tout simplement déjà le non respect de la Convention Collective applicable puisque vous auriez dû changer de qualification d'après sa classification...